

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1695
22 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ESPAGNOL

LETTRE DATÉE DU 17 DÉCEMBRE 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU PÉROU, TRANSMETTANT LE TEXTE EN ESPAGNOL DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE 157-02 DU MINISTÈRE PÉRUVIEN DES RELATIONS EXTÉRIEURES, RELATIF À UNE CÉRÉMONIE PUBLIQUE DE DESTRUCTION D'ARMES À FEU À USAGE CIVIL QUI A EU LIEU À LIMA LE 6 DÉCEMBRE 2002

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du communiqué de presse 157-02 du Ministère péruvien des relations extérieures, relatif à une cérémonie publique de destruction d'armes à feu à usage civil qui a eu lieu à Lima le 6 décembre 2002.

Cette manifestation, la première de cette nature organisée au Pérou, témoigne de la volonté du Gouvernement péruvien d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Elle a été organisée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec l'appui du Département des affaires de désarmement de l'ONU.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte ci-joint, accompagné du texte de la présente communication, soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent en tant qu'observateurs aux travaux de l'instance.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur
(Signé) Jorge **Voto-Bernales**

CÉRÉMONIE DE DESTRUCTION D'ARMES À FEU
(Communiqué de presse 157-02)

Une «cérémonie publique de destruction d'armes à feu à usage civil» a eu lieu aujourd'hui dans le parc El Olivar de San Isidro. C'est le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, qui l'avait organisée, à l'occasion du quinzième anniversaire de sa création.

Le Ministère des relations extérieures considère que cet événement important constitue une mesure pratique de désarmement contribuant à renforcer la sécurité des citoyens grâce à des actions de sensibilisation aux dangers de l'usage des armes à feu et reflète l'engagement pris par le Gouvernement péruvien en matière de sécurité et de désarmement, s'agissant en particulier d'appliquer le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette cérémonie a pu avoir lieu grâce à l'assistance technique du Département des affaires de désarmement de l'ONU et au rôle décisif du Centre régional de désarmement.

Cet événement est le résultat du difficile travail mené sur le terrain par la Direction du contrôle des services de sécurité et du contrôle des armes, des munitions et des explosifs à usage civil (DICSCAMEC) qui a fait détruire 2 573 armes placées dans ses entrepôts pour infraction à la loi n° 25054 régissant la fabrication, le commerce, la possession et l'usage par des particuliers d'armes et de munitions qui ne sont pas de guerre.

L'étape finale de cette opération a commencé ce lundi par les inspections que la Commission de surveillance et de vérification a effectuées dans les entrepôts de l'entité susmentionnée afin de vérifier que les armes qui avaient été remises étaient effectivement détruites et de s'assurer que les règles de sécurité étaient respectées. La Commission, composée de fonctionnaires du Centre régional de désarmement, du Département des affaires de désarmement de l'ONU, d'observateurs internationaux ainsi que du Gouvernement péruvien, a signé aujourd'hui l'acte final de vérification des opérations de destruction.

À l'occasion de la cérémonie publique de destruction, des travaux artistiques évoquant la paix ont été réalisés et un monument à la paix et au désarmement, créé à partir des armes détruites, a été inauguré pour faire prendre conscience aux enfants et adolescents des dangers de l'usage des armes à feu et pouvoir ainsi créer une culture en faveur de la paix.

Lima, le 6 décembre 2003

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
BUREAU DE PRESSE ET DE DIFFUSION
